

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERE.

Londres, le 8 octobre. — Les entrevues entre l'ambassadeur espagnol, lord Palmerston et les diplomates étrangers au Foreign-Office, ont été extrêmement fréquentes, depuis quelques jours.

Le ministre de France a eu une entrevue avec lord Palmerston, vendredi dernier. Son excellence a également travaillé samedi au bureau des affaires étrangères.

L'amiral Pulteney Malcolm a amené son pavillon et est parti pour Londres. (*Hampshire telegraph*.)

Les dettes de Walter-Scott, par suite de son association avec la librairie Constable, s'élèvent encore, dit-on, à 53,000 liv. st. (1,325,000 f.); les commissaires de sa succession ont en main environ 250,000 fr., et la somme assurée sur la vie de Walter-Scott est de 550,000 fr. Il resterait un déficit de 525,000 fr., qu'on espérait pouvoir couvrir en peu de jours par souscription. Alors les créanciers seront entièrement payés, et Abbotsford sera conservé à la famille.

Une réunion publique a été tenue à Edimbourg, en l'honneur de sir Walter-Scott; il y a été décidé qu'un monument à sa mémoire sera élevé dans la métropole de l'Ecosse; un comité a été nommé à cet effet. A l'issue de la séance, la souscription, pour le paiement des dettes du défunt baronnet, s'élevait à 1100 liv. st., provenant de 24 souscripteurs seulement.

D'après les derniers rapports, la population totale de Londres est de 1,474,069 habitans.

Le 9 octobre. — Le ministre belge a eu une entrevue avec lord Palmerston, hier après-midi, au Foreign-Office.

On dit que le ministre français, M. le baron de Mareuil, quittera Londres sous peu de jours.

On a reçu hier au Foreign-Office des dépêches de Bruxelles et de La Haye.

Des nouvelles particulières de Hollande portent que le roi Guillaume est à la veille de soumettre à la conférence une nouvelle série de propositions. Il est pertinemment informé que le gouvernement prussien est décidé à faire tous ses efforts pour la conservation de la paix, et à insister sur la solution immédiate de la question de l'Escant, qui intéresse pas moins la Prusse que tous les autres états de l'Allemagne. Des dépêches reçues de Londres à Berlin n'ont fait que confirmer le cabinet prussien dans cette opinion.

Sir P. Malcolm est arrivé à Londres hier, et a eu une entrevue avec sir J. Graham, à l'ambassade. Il a ensuite rendu visite à lord Palmerston, au Foreign-Office.

FRANCE.

Paris, le 9 octobre. — Il circule en ce moment le bruit que la réponse de M. Dupin aîné est arrivée ce matin; il paraît d'après les on dit, qu'elle est longue et détaillée, qu'elle a nécessité une réunion non-seulement des principaux ministres, mais encore de quelques personnages influens des deux chambres.

Le général Merlin, qui vient d'être promu au grade de lieutenant-général, est né à Douai, et est le frère du célèbre Merlin de Douai.

M. le maréchal de camp Paul Rapatel est nommé au commandement d'une brigade d'infanterie à Valenciennes.

L'assassin du garçon de caisse Ramus, a été guillotiné hier soir; voici quelques détails sur cette

Hier, à 8 heures du soir, un individu en blouse était arrêté au coin de la place St. Michel, les yeux fixés sur la rue de la Hochette; accosté par deux inspecteurs de police qui lui demandèrent s'il ne s'appelait pas Margotin, il répondit fort tranquillement, en bourrant sa pipe: « Non, je me nomme Reyger. » A ces mots, il s'achemina à un bureau de tabac voisin, où il fut arrêté par un des inspecteurs.

Il fut conduit à la préfecture de police; on trouva sur lui une somme de 1500 francs et le couteau dont il s'était servi pour couper la tête du malheureux Ramus.

M. Fontaine, commissaire de police, lui a fait subir un premier interrogatoire.

Il a avoué qu'il avait commis le crime et qu'il en était seul l'auteur.

Il a ajouté qu'il n'était revenu à Paris, qu'à cause de l'arrestation de son fils, et qu'il ne veut pas qu'il soit victime d'un crime dont il est innocent.

CE QUE C'EST QU'UN DOCTRINAIRE.

Pendant cette longue et fatigante crise ministérielle, l'opposition n'a pas tout à fait perdu son temps. Les vieilles dénominations, sur lesquelles elle a vécu depuis quinze à dix-huit mois, étant à peu près usées, l'opposition, qui a besoin avant tout d'un mot, s'est mise à chercher dans ses souvenirs, et elle a trouvé celui de *doctrinaires*. Le mot n'est pas nouveau; tant mieux! il n'en aura que plus de facilité à s'introduire et à prendre crédit auprès des gens qui se paient de syllabes à défaut d'idées, troupe toujours nombreuse. Ces gens-là ne demandent qu'une chose, c'est qu'on leur jette un mot à dévorer. Tant que le mot fatal n'est pas trouvé, leur embarras est extrême. Ils ne se reconnaissent plus, ils sifflent et ils applaudissent au hasard, ils ne savent ce qu'ils doivent aimer, ce qu'ils doivent haïr. Or donc, voici le grand mot trouvé pour la campagne prochaine: haine aux doctrinaires! Nous en prévenons charitablement l'opposition de province, toujours un peu en arrière de l'opposition de Paris, et qui a la bonhomie de crier encore, dans les grands jours d'ovation et de charivari: *A bas le juste-milieu!* Ce n'est plus cela; c'est: *A bas les doctrinaires!* qu'il faut crier.

Ainsi l'a décidé l'opposition mère et maîtresse. L'opinion publique est tenue, sous peine de rébellion, de flétrir et de détester les doctrinaires. Tout doctrinaire désormais est un ennemi public, et quiconque déplaît à l'opposition est doctrinaire. Voilà qui est bien convenu.

Quelques personnes, un peu moins dociles que le gros du parti, ne se sont-elles pas avisées de vouloir au préalable savoir au juste ce que c'était que les doctrinaires, et de l'al-ler indiscrètement demander à l'opposition! comme si, en pareil cas, expliquer nettement un mot ce ne serait pas lui ôter sur-le-champ son influence magique. Le mot n'est puissant que parce qu'il est vague, parce qu'il signifie tout ce qu'on veut, aujourd'hui ceci, demain cela, parce que ne s'appliquant précisément à personne, il s'applique à tout le monde. Aussi, il faut voir dans quelle majestueuse obscurité s'est enveloppée l'opposition pour répondre aux questionneurs! Vous demandez ce que c'est que les doctrinaires? qu'il vous suffise de savoir que ce sont des intriguans, des roués, des hommes avides de pouvoir, des ennemis secrets et perfides de la révolution de juillet! — Mais encore, ne pourriez-vous nous les nommer? — Non certainement. Nous avons trop en horreur, comme chacun sait, les personnalités gratuites. Nous les nommerons quand il se sera temps. — Mais, au moins, puisque vous les appelez doctrinaires, puisqu'ils forment, dites-vous, une secte politique, ne sauriez-vous nous faire connaître leurs doctrines et les articles de leur symbole? cela nous aidera à les reconnaître. — Encore une fois, vous êtes trop curieux. C'est là notre secret; on ne le révèle pas au vulgaire. Un doctrinaire, retenez-le bien, c'est un intriguant et un roué. Détestez-les donc, non par tels doctrines et telles doctrines en particulier, mais les doctrinaires et leurs doctrines en général, sans pénétrer plus avant. On vous fera savoir, selon l'occasion, à quels hommes et à quelles opinions il vous faudra appliquer la haine que vous aurez amassée par notre ordre. Ceux que nous vous nommerons aujourd'hui ne seraient peut-être pas ceux que nous aurions à vous nommer demain. Croyez pieusement qu'il n'y a rien de plus affreux et de plus noir au monde que l'âme d'un doctrinaire; qu'un doctrinaire est la corruption et la rouerie même; que les doctrinaires, depuis 89, n'ont pas cessé de conspirer contre les libertés et la gloire de la France: on ne vous en demande pas davantage. Avec cela, vous serez un excellent patriote.

Une fois le mot bien établi avec le sens vague qu'on lui laisse, vous concevez combien l'opposition est à l'aise. Sa

besogne s'en trouve abrégée de moitié au moins. Veut-elle repousser des chambres un candidat honorable, éloigner du ministère les hommes dont elle redoute le courage et la capacité? Elle n'ira pas discuter leurs titres; ce serait trop long et trop embarrassant. Comment faire passer pour des intriguans et des roués, des hommes dont l'opposition elle-même a vanté cent fois, dans d'autres temps, la probité politique; pour des ennemis acharnés de la liberté, des hommes qui ont fait de sa défense et de son établissement l'occupation de toute leur vie? Un mot suffit, un seul mot: ce sont des doctrinaires. Et toute la tourbe du parti de frémir et de s'agiter à ce terrible mot! Il n'y a pas de talens, pas de vertus, pas de patriotismes éprouvés dont il n'efface le souvenir. C'est un homme capable sans doute, mais c'est un doctrinaire? C'est un orateur éloquent, mais c'est un doctrinaire? Il a beaucoup fait pour la liberté sous la restauration, mais c'est un doctrinaire!

Les trois quarts de ceux qui répètent ce mot, d'un air effaré, savent à peine ce qu'ils veulent dire. De cent pages de déclamations qu'ils ont lues, il ne leur est rien resté dans l'esprit qu'une impression vague contre les doctrinaires. Leur bon sens rougirait d'appliquer à des noms honorables les sottises injures dont s'est formé pourtant leur préjugé contre les doctrinaires. Mais le préjugé n'en subsiste pas moins, comme ils ne savent pas bien ce que c'est qu'un doctrinaire, il n'y a pas un homme distingué qu'il ne soit facile de perdre dans leur esprit en lui donnant place parmi les doctrinaires. Car, notez bien ceci, qu'au moyen du sens indéfini de ce mot, l'opposition fait des doctrinaires tant que bon lui semble. Tantôt il y en a un peu, tantôt il y en a beaucoup. Tel qu'il n'y songeait pas, se trouve un beau matin doctrinaire. C'était d'abord un petit nombre d'esprits supérieurs, remarquables par leur science, par la solidité de leur esprit, et par la gravité un peu sentencieuse de leur langage. Aujourd'hui c'est tout le monde. On réunit, sous cette dénomination bizarre, des hommes, animés sans doute d'un même amour pour la monarchie constitutionnelle, mais dont les vues, à bien des égards, peuvent différer, et diffèrent en effet.

Il serait bien temps que tous les hommes sensés fissent justice de ces mots qui ne savent ce qu'ils veulent dire, et que l'opposition fût sommée une bonne fois de s'expliquer. Trêve d'injures pour un moment; dites avant de passer outre, ce que vous entendez par ce mot de doctrinaires, quels hommes et quelles doctrines vous désignez? Nommez les hommes, vous continuerez ensuite à les appeler des intriguans et des roués, si vous l'osez. La France appréciera la valeur de vos injures, rapprochées de noms que vous lui avez appris vous-même à révéler, et dans tous les cas, il ne vous sera plus permis du moins de créer des doctrinaires à volonté. Vous le désignez par le même nom, ils ont donc un même symbole? Eh bien! ce symbole, exposez-le au grand jour: que chacun sache s'il est doctrinaire ou s'il ne l'est pas! Vous portez vos coups dans l'ombre; il n'y a pas de défense possible contre un mot qu'on n'explique pas. C'est assez pour chacun de la responsabilité de ses propres opinions et de ses propres actes. Vous formez arbitrairement de tous les hommes distingués qui ont le malheur de vous déplaire, une secte que vous nommez la secte des doctrinaires, vous la flétrissez des épithètes les plus odieuses, et cette secte, on ne sait où la prendre! Pour nous, nous ne connaissons pas de doctrinaires, nous ne connaissons dans les chambres et hors des chambres, qu'une majorité constitutionnelle, unie malgré quelques nuances d'opinion, par un même dévouement au pays, ne portant le nom d'aucun chef de secte parce qu'elle est libre et consciencieuse, mais où chacun jouit de l'influence plus ou moins grande que lui donnent son talent et ses lumières.

Que de mal on fait avec les mots! A combien de gens obscurs, de bourgeois fort peu aristocrates assurément, la démonstration d'aristocrates n'a-t-elle pas été fatale dans les fureurs de notre première révolution! On peut prouver qu'on n'est pas un conspirateur; mais prouvez donc que vous n'êtes pas aristocrate! Et le mot de *fédéralistes*, que de victimes n'a-t-il pas faites? Les factions ne connaissent que trop bien la puissance des mots. La première chose qu'elles cherchent, c'est un mot. Elles font plus de mal avec un mot qu'elles n'en feraient avec une armée. Le mot, une fois trouvé, les dispense de bon sens, de logique, de justice, d'humanité. C'est le mot qu'elles commencent par décrier, par proscrire, par charger de toutes les iniquités et de toutes les noirceurs imaginables. Quand une fois la multitude a pris le mot en horreur, tout est fini. C'est un jeu pour les factions que de l'appliquer à qui bon lui semble. Il ne s'agit plus d'examiner la vie et les opinions des gens que l'on veut proscrire. On les proscriit en masse par la puissance magique d'un seul mot. Vous aurez beau vous récrier; vous aurez beau dire que vous n'êtes ni un aristocrate, ni un fédéraliste, vous n'obtiendrez pas même la grâce d'être écouté. Le vague de l'accusation jette la défense dans un vague jour d'hui, comme toujours, je le sais; mais aujourd'hui, comme toujours, la force des factions est toute après elles une multitude stupidement servile, dressée à recevoir et à répéter le mot d'ordre sans le comprendre, avec

une effrayante et déplorable docilité. Le ravage des mots est affreux. C'est au pays à se tenir en garde contre eux et à leur demander, dès qu'ils paraissent, d'où ils viennent et ce qu'ils veulent. Si le mot de doctrinaire, avec le sens vague mais odieux qu'on y attache, venait à prendre crédit, d'ici à six mois il n'y aurait plus un homme distingué, dans les amis de la monarchie constitutionnelle, qui ne fût doctrinaire.

BELGIQUE.

Bruxelles; le 11 octobre. — Un journal du soir prêtait avant-hier à un auguste personnage des paroles dirigées contre le ministre de la justice.

L'assertion de ce journal est aussi fautive qu'elle est outrageante, et nous nous empressons de lui donner un démenti formel. (Moniteur.)

Hier, soir un nombreux public s'est encore porté sur la place de la Monnaie et sur la Place-Royale, mais il se composait plutôt de curieux que de personnes disposées à renouveler les scènes des deux jours précédents : cependant des jeunes gens parcouraient les rues en chantant des airs patriotiques; nous n'avons vu dans les groupes rassemblés ces jours derniers aucune disposition menaçante pour la tranquillité; on a prétendu qu'on avait entendu crier *vive le prince d'Orange ! vive la république !* c'est un mensonge : les seuls cris qui aient été proférés sont ceux de *vive le roi ! la guerre ! à bas le ministère !* Les curieux se sont dispersés insensiblement, et vers minuit la ville était plongée dans une profonde tranquillité.

Que les bons citoyens s'éloignent de la place publique; qu'ils ne cèdent pas à l'entraînement de la curiosité, et les agitateurs réduits à leurs propres forces, renonceront à de vaines démonstrations qu'on a pu approuver dans le principe, mais qui, si elles se renouvellaient, pourraient fournir aux ennemis de notre cause, une occasion pour provoquer des désordres : nous avons vu avec un véritable plaisir que la force militaire n'était point intervenue pour dissiper des rassemblements qui n'ont rien d'hostile, et que les autorités se sont bornées à prendre des mesures de précaution. (Belge.)

Par arrêté royal, en date du 7 de ce mois, M. le général de brigade Nypels est nommé directeur du personnel du département de la guerre, pour en exercer les fonctions sous les ordres et l'autorité du ministre de ce département.

Démission honorable est accordée, sur sa demande, à M. le colonel Bouhtay, de ses fonctions de chef de la division du personnel au ministère de la guerre.

— Un arrêté royal du 6 octobre accorde un brevet d'importation de dix années, à compter du premier janvier 1832, au sieur Ghilloux, domicilié à Ruffec (France), ayant fait élection de domicile chez le sieur Maubach, avocat à Bruxelles, pour l'importation de l'arme à feu nouvelle, d'amorces et de cartouches particulières pour cette arme, pour l'invention desquelles un brevet de quinze années a été accordé au sieur Robert, au mois d'avril 1831, par le gouvernement français.

— On lit dans l'Union belge :

« A la véhémence de langage qui voudrait provoquer les catholiques à sortir des voies de la modération, ils doivent opposer ce calme et cette équité qui sied si bien à l'homme religieux. Nous avons cru et nous devons encore croire à la sincérité des libéraux, lorsqu'avec nous ils ont réclamé les mêmes droits et les mêmes libertés pour tous; aussi ce ne peut être qu'un petit nombre de personnes qui depuis quelque temps érigent comme en principe que les catholiques ne doivent point aspirer aux emplois et fonctions publiques. La saine partie des libéraux doit comprendre combien un tel système est odieux et absurde, combien il provoquerait de haines et de divisions, combien surtout il serait désastreux dans un moment où nous avons plus que jamais besoin d'unité pour maintenir et consolider l'indépendance de la patrie.

« Mais si nous nous trompions, ce serait alors aux catholiques à montrer d'autant plus d'attachement aux principes d'ordre et de liberté posés dans la constitution, et à les défendre non seulement pour

eux, mais aussi pour leurs adversaires. Personne ne doit sentir mieux que les catholiques que leur belle cause se ternirait s'ils déviaient le moins du monde de la ligne d'une rigoureuse justice envers tous et chacun. Eux seuls doivent au besoin remplir la noble tâche d'être les conservateurs des libertés publiques, et ils s'en acquitteront avec joie, comme ils l'ont fait à d'autres époques de notre histoire. »

LIÈGE, LE 12 OCTOBRE.

Hier, à la sortie du spectacle, trois ou quatre cents personnes s'étaient portées vers l'hôtel du gouvernement où l'on donnait une sérénade à M. Tielemans. Après deux ou trois morceaux, et au grand désappointement de quelques meneurs, la foule réclama à grands cris des airs patriotiques, les musiciens jouèrent la *Marseillaise*, qui fut répétée en chœur par les assistants. Les cris à *bas la calotte ! à bas l'organisation judiciaire ! à bas les orangistes !* se sont fait entendre. Un groupe assez considérable s'est ensuite porté vers l'ancienne maison de M. Raikem, habitée aujourd'hui par une personne tout à fait étrangère à la politique; là, les cris à *bas Raikem ! à bas la calotte !* furent proférés de nouveau; en partant on entonna la *Parisienne*. Delà on se dirigea vers l'évêché où les mêmes scènes se renouvelèrent. Le même groupe s'arrêta un moment vis-à-vis la maison dans laquelle M. Lebeau occupe un appartement, quelques personnes crièrent à *bas la calotte ! à bas Lebeau !* Les charivariseurs se dirigèrent ensuite vers la maison de M. Stas, éditeur du *Courrier de la Meuse*.

Ces scènes de désordre, sont le contre-coup de celles de Bruxelles, rapportées sans un seul mot de blâme par quelques journaux de cette ville.

— Le roi a mandé M. Tielemans qui est parti tout de suite pour Bruxelles.

— On aurait pu voir dans le changement de destination du général L'Olivier, une manœuvre exécutée pour faire place à un étranger; mais nous pouvons assurer que le général L'Olivier a refusé le commandement d'une division pour la seule raison de conserver sous ses ordres des hommes qu'il a formés et qu'il connaît.

Chacun appréciera les bons motifs qui ont déterminé le général; ils sont entièrement dans l'intérêt de nos armes, car ce n'est pas au moment où la guerre peut éclater qu'il faut faire de tels changements, le chef ayant, avant tout, besoin de la confiance du soldat qu'il ne saurait obtenir s'il n'en est pas connu, et nous félicitons M. L'Olivier d'avoir su faire si généreusement le sacrifice de ses intérêts privés aux intérêts généraux. (Belge.)

— Les seules nouvelles un peu importantes que contiennent les journaux de Londres du 9, sont qu'on a reçu avis d'un arrangement fait en Espagne entre le roi Ferdinand et son frère don Carlos pour la succession au trône. Il est convenu que don Carlos sera le successeur immédiat de Ferdinand, qui a consenti à annuler son décret abolitif de la loi salique en Espagne. Cette nouvelle d'Espagne est donnée par le *Morning-Herald* sous la forme de la plus complète certitude.

Le *Globe* dit que sir P. Malcolm a eu lundi une entrevue avec le premier lord de l'amirauté, puis avec lord Palmerston. Il n'en dit pas davantage.

— Le *Constitutionnel* confirme ce que nous mandait hier notre correspondant de Paris. Voici ce qu'il rapporte :

« Non-seulement on affirme à Berlin que la mission de lord Durham a complètement échoué, en ce qui concerne la Pologne, mais l'on prétend encore, qu'à l'occasion des ouvertures faites à ce sujet à Nicolas, celui-ci s'est servi d'expressions très-amères pour exprimer son indignation contre la licence de la tribune parlementaire et de la presse périodique, qui ont osé critiquer sa politique envers cette nation. »

— On écrit de Bruges, 8 octobre :

« M. de Meulenaere est arrivé hier de Bruxelles et a repris ses fonctions de gouverneur de cette province.

« Le ministre de l'intérieur a fait cadeau au corps des chasseurs-francs de notre ville d'une élégante carabine qui sera décernée comme prix du tir à la cible.

— On assure que parmi les primes et médailles d'encouragement instituées par le roi, et qui seront distribuées chaque année aux auteurs des découvertes et inventions les plus utiles, et des instruments et machines, il y en aura en faveur des auteurs des chronomètres les plus parfaits qui seront déposés à l'Observatoire astronomique de Bruxelles, où la marche en sera observée et annotée chaque jour. Cet encouragement donne à l'horlogerie, jusqu'aujourd'hui si négligée chez nous, ne peut manquer d'exciter l'émulation parmi ceux qui s'occupent de cet art, et d'y faire apporter des perfectionnements successifs.

— On nous écrit d'Epave, province de Namur :

« M. de Ville-Moyenne, ancien colonel habitant Paris, se trouvait depuis environ 15 jours à Lavaux-Sainte-Anne où il avait d'abord exhibé à la mairie ses papiers trouvés en règle, lorsqu'il y tomba malade. Le 13 septembre il était bien malade puisqu'une consultation de médecins venait d'avoir lieu; il était bien malade puisque M. le curé venait de lui porter le viatique.... Eh bien ! C'est alors que les gendarmes de Rochefort, province de Namur, pénétrèrent dans la maison du sieur Cochinaux où demeurait le colonel et demandèrent ses passe-ports au moribond ! Le malade a déclaré avoir reçu une impression douloureuse de cette brutale visite, et le 21 septembre il n'existait plus !

« Aurait-on cru que la plus stupide inhumanité pouvait aller jusque là. » (Courrier belge.)

— On lit dans le *Messageur de Gand*, 10 octobre :

« Notre éditeur a reçu ce matin une assignation pour comparaître demain devant M. le juge d'instruction, à l'effet d'être entendu sur les imputations mises à sa charge. Aucune autre désignation ne se trouve dans l'exploit. »

— On lit dans le *Journal de la province de Liège* :

« Une conspiration contre l'état a été découverte la semaine dernière, à Cologne. Un jeune libraire de cette ville, le chef de cette faction démagogique, a été arrêté; une quantité de papiers a été saisie chez lui. Beaucoup de jeunes gens, parmi lesquels quelques-uns appartenant aux premières familles, sont compromis dans cette affaire. On dit aussi que 27 étudiants ont été chassés de l'université de Bonn.

— Il y a en ce moment à Valenciennes un homme inconnu dont la conduite commence à faire naître des soupçons; tous les jours il fait partir une douzaine de pigeons qui lui sont envoyés de Hollande deux fois par semaine. On croit qu'il pourrait bien avoir la mission d'instruire le roi Guillaume de tous les préparatifs qui se font ici dans les places frontières.

— On lit dans le *Temps* :

« On se flattait ce soir au ministère de l'intérieur d'avoir retrouvé la trace de la duchesse de Berry. Ce n'est pas précisément une raison pour que nous appréhensions bientôt qu'elle a été arrêtée. La duchesse est fort active, ses amis sont dévoués et avec un peu de bienveillance de la part des surveillants; il ne manquera pas dans le Bocage de mesdemoiselle Lebeschu. »

— Une exécution pour crime politique vient d'avoir lieu en France :

« Le nommé Secondi, déserteur du premier régiment de fanterie, pris les armes à la main, dans les trouilles de la Vendée, a été exécuté sur la place publique de Parthenay. Il est mort, dit la *Quotidienne*, avec beaucoup de courage. Sa contenance a toujours été décidée, sa voix toujours ferme. Arrivé sur l'échafaud, il a adressé aux spectateurs une courte allocution dans laquelle il a cherché à renfermer le toire de sa vie, depuis son engagement, à l'âge de 17 ans jusqu'au moment où il allait mourir par la légitimité. Il avait atteint sa 26^e année. Il a été dans la prison de Parthenay ses dernières volontés. Ce testament, qui est, dit-on, en anglais, a été mis au procureur du roi. »

— MM. Polignac et de Gaernon Ranville, détenus au fort de Ham, se plaignent par la voie des journaux, des rigueurs du régime de leur prison.

— Les ingénieurs MM. Braithwaite, à Londres, viennent de terminer une pompe à feu à la vapeur pour le roi de Prusse. Cette machine est destinée à servir dans le cas d'incendie, et doit fournir de l'eau à la partie supérieure de la ville de Berlin. La machine peut jeter 90 tonneaux d'eau par heure à une hauteur de 120 pieds. Quatre chevaux suffisent pour la traîner.

— Il y a maintenant en Sicile trois enfans qui paraissent doués d'une égale aptitude pour les sciences mathématiques. A la tête de ce petit triumvirat se trouve Vincent Zuchero, dont le génie calculateur a dernièrement fixé jusqu'à deux fois l'attention publique. Une expérience récente semblerait faire croire que l'esprit de cet enfant est capable de se livrer, avec un rare succès, indépendamment des mathématiques, aux autres branches des connaissances humaines. Il y a deux ans qu'il ne savait pas même son alphabet; mais, grâce aux soins de l'abbé Nunardi, son tuteur, il peut maintenant lire à livre ouvert les classiques latins et italiens les plus difficiles, et a donné en public des preuves de l'étendue de ses connaissances. Les deux autres enfans, Ignace Landolina et Joseph Guglisi, sont entrés en lice avec lui. Le premier n'a pas encore atteint sa dixième année, et cependant il a déjà résolu, dans plusieurs assemblées publiques, les questions les plus ardues de la géométrie que lui ont posées les professeurs Nobili; Scuderi, Alessi, de l'université de Catane.

Dans ces circonstances, Landolina ne s'est pas borné à une simple réponse; mais il a donné les motifs de sa décision, et est entré dans la métaphysique de la science. Le troisième enfant, Guglielmi, qui est âgé d'environ sept ans, a donné des preuves non moins positives d'un talent extraordinaire, en résolvant sur le champ des problèmes qui, ordinairement, ne peuvent être résolus qu'avec les secours des calculs arithmétiques les plus profonds. Il est singulier de voir cet enfant, tout en discutant une question et en s'occupant de la résoudre, continuer ses amusemens comme un autre enfant, comme si les deux choses n'étaient pour lui pas plus difficiles l'une que l'autre. Les précoces talens de ces trois petits mathématiciens sembleraient indiquer que l'esprit d'Archimède n'a point abandonné sa terre natale.

....., le 8 octobre 1832.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Le sort en est jeté : le gouvernement hollandais vient de déclarer pertinemment, par l'organe de son représentant à Londres, qu'il ne prendra plus aucune part aux négociations ultérieures. Il ne consentira jamais à se départir des conditions stipulées dans sa note du 30 juin.

Le roi, dit M. Van Zuylen, ne cédera plus en rien, tant à l'égard des droits territoriaux et de souveraineté de la Hollande, que des principes vitaux d'existence pour les habitans.

Ainsi, le roi Guillaume rejette absolument le plan de circonscription territoriale tracé et arrêté par le traité du 15 novembre : il lui faut le Luxembourg et le Limbourg tout entiers; il ne se contente plus de l'établissement d'un droit de péage sur l'Escaut, il lui faut la jouissance exclusive de ce fleuve qu'il revendique comme sa propriété.

Et en face de semblables déclarations émanées de l'organe officiel de ce monarque, le gouvernement belge pourrait conserver le moindre doute sur l'impossibilité de parvenir à une solution pacifique ! Il pourrait nourrir encore le chimérique espoir de vaincre l'obstination d'un roi qui a fait mirculer Bruxelles et bombarder Anvers, plutôt que de reculer d'un seul pas devant l'accomplissement de ses volontés despotiques !

Assez longtemps nous avons été traînés à la remorque d'une politique étrangère; assez longtemps nous avons compromis nos destinées, pour assurer à une dynastie nouvelle, surgie à côté de la nôtre, un avenir paisible. La patience du peuple Belge est

à bout. Il a été trop indignement trompé pour qu'il puisse consentir à courir de nouveau les chances de négociations plus prolongées.

Mais la diplomatie elle-même paraît avoir déposé son sceptre tombé en quenouille sous le souffle de Guillaume; s'il faut en croire des journaux anglais, ordinairement bien informés, le projet d'une conciliation prochaine entre la Belgique et la Hollande aurait été entièrement abandonné par la conférence qui paraît être saisie exclusivement aujourd'hui des questions portugaise et espagnole. Quoique je ne puisse ajouter une foi entière à cette nouvelle, parce que l'attitude de l'armée française, debout sur la frontière et prête à la franchir au premier signal, inquiète les puissances du Nord et maintienne à un assez haut degré d'excitation la jalouse rivalité de l'Angleterre. On est néanmoins forcé de reconnaître que les travaux de la conférence, relatifs à la question belge, sont frappés depuis quelque temps d'un allanguissement profond et d'une stérilité vraiment inconcevable.

La salle du Foreign-Office semble être transformée en chambre à coucher; les acteurs se sont retirés de la scène pour causer de la pluie et du beau temps, de la promenade et de la chasse, et le public, indignement raillé et mystifié, se morfond dans une fiévreuse impatience. Et cependant l'heure du *forum* approche; le rideau, s'il reste long-temps baissé, sera inévitablement déchiré par des mains furibondes. Car le trépignement de pieds de l'Europe entière annonce un orage dont il sera bientôt trop tard de conjurer la furie.

Peuples et gouvernemens, tout est en ébullition. Partout, des troubles, des convulsions, des déchiremens. L'Italie et la Pologne tressaillent encore de douleur et invoquent toujours, l'une à genoux, l'autre étendue à terre, un libérateur puissant et généreux; la rêveuse Allemagne sent courir dans ses veines des transports inconnus et éprouve à ses extrémités échauffées par le contact de la France et de la Belgique, un sentiment de brûlure révolutionnaire que les potions calmantes et réfrigérantes de la *diète* ne parviendront pas à calmer. L'Angleterre, plus paisible en apparence depuis l'adoption du bill de réforme, se prépare à une lutte dont les résultats sont incalculables. Si le torisme triomphe aux élections prochaines, le besoin d'amélioration si profond, si universel et si long-temps comprimé par le despotisme féodal de l'aristocratie finira par faire explosion, et par éclater en pluie dévorante de laves. Si le torisme succombe, des questions tout aussi graves que celles dont la solution a amené la réforme, s'éleveront de ses ruines. Le code de la propriété se réviser peut-être et le prolétariat pourrait bien déborder sur les classes opulentes; car il est impossible que l'extrême richesse et l'extrême misère puissent long-temps se regarder en face sans se jeter l'une sur l'autre, quand les armes et les chances de triomphe sont à peu près égales des deux côtés.

Tant de germes de discorde auraient pu être étouffés facilement, si une politique, aux inspirations plus larges et plus généreuses avait présidé aux travaux diplomatiques des deux plus grandes puissances du monde, l'Angleterre et la France; si elles avaient ouvertement protégé la Belgique contre les tentatives d'un despotisme rétrograde et mis plus d'empressement et de bon vouloir à consolider le trône de Léopold. Car tous les peuples eussent vu, dans cette fraternelle union, dans cette sainte alliance, un gage certain d'un avenir meilleur; tous y auraient puisé la certitude de voir dénouer pacifiquement le nœud formé au congrès de Vienne et les gouvernemens absolus, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, soumis à l'action civilisatrice de cet imposant spectacle, auraient été insensiblement conduits au-devant des peuples, pour sceller avec eux une paix plus durable.

Mais l'Angleterre n'a pas voulu et la France n'ose pas; non, elle n'ose pas, et c'est la première fois peut-être, depuis la fondation de la royauté dans ce pays, qu'elle consent à dévorer en silence cet insultant reproche ! Voyez comme elle se débat mesquinement et misérablement au milieu des embarras d'une combinaison ministérielle d'où la paix ou la guerre doit inévitablement jaillir.

En attendant, la Belgique est livrée à toutes les incertitudes d'une politique étrangère et hostile; la Hollande lui jette chaque jour des prétentions de plus en plus hautes, des outrages de plus en plus sanglans à la face. Sa diplomatie réclame hautement la réintégration de Guillaume dans ses droits prétendument légitimes à la couronne des Pays-Bas; son armée dévaste notre territoire, enlève ou rançonne nos compatriotes, traque de village en village nos fonctionnaires publics, et pille leurs caisses.

Et notre gouvernement se tait et nous sommes quatre millions d'ames, et nous avons une armée de cent mille hommes, et la nation entière demande vainement le signal des combats !

ACADÉMIE ROYALE DE DESSIN.

L'exposition des études des élèves pendant l'année scolaire, aura lieu, dans les salles de l'académie, rue Feronstrée, dimanche prochain, 14 octobre, et durera huit jours : elles seront ouvertes au public tous les jours à neuf heures du matin jusqu'à midi, et à deux jusqu'à cinq de relevée.

La belle statue dont M. Eugène Simonis, pensionnaire à Rome, a fait hommage à la province; et le tableau d'après Rubens, offert également à la province par M. Etienne Renard, pensionnaire à Anvers, tous deux élèves distingués de notre académie, y sont exposés.

Le public et les amateurs des beaux arts pourront se convaincre par les progrès que ces jeunes artistes ont fait depuis deux ans dans les écoles spéciales à Rome et à Anvers, des espérances que l'on doit concevoir de leurs succès futurs dans cette brillante carrière.

A Liège, le 10 octobre 1832.

DIAMANT FAMEUX.

Le plus grand diamant du monde a été trouvé dans la rivière Abarte, à 90 lieues environ du Serro-do-Frio. L'histoire de cette découverte est tout à fait romanesque.

Trois Brésiliens, Antonio de Souza, José Félix Gomez, et Thomas de Souza avaient été condamnés, on ne sait pour quel crime, à un exil perpétuel dans la partie la plus triste et la plus sauvage de l'intérieur. C'était un châtiment cruel; mais la contrée où ils étaient exilés était la plus riche du monde; là chaque rivière roulait sur un lit d'or; chaque vallée contenait d'inépuisables mines de diamans. Ces infortunés surent adoucir les horreurs de leur destinée en se berçant sans cesse de l'espérance qu'ils parviendraient à découvrir quelque riche mine d'or qui leur vaudrait la révocation de leur dure sentence.

Pendant six ans ils parcoururent la contrée dans tous les sens, sans faire la moindre découverte; mais enfin la fortune leur fut propice. Une excessive sécheresse avait mis à sec l'Abarte et pendant qu'ils cherchaient de l'or dans le lit desséché de cette rivière, ils trouvèrent un diamant qui pesait près d'une once. Cette découverte les remplit de joie, et ils résolurent de se rendre à tout hasard à Villa-Rica, de montrer leur diamant, et de se mettre à la merci de la couronne. A l'aspect de la grosseur et de l'éclat de cette pierre, le gouverneur de cette ville ne sut s'il devait ajouter foi au témoignage de ses sens; il assembla immédiatement une commission composée d'officiers chargés de statuer sur les affaires de cette nature, et ceux-ci ayant déclaré que la pierre trouvée dans l'Abarte était un véritable diamant, on l'envoya sur-le-champ à Lisbonne. Il est inutile d'ajouter que la grâce des trois exilés ne se fit pas attendre.

Ce fameux diamant a été évalué par Rome de l'Isle à l'énorme somme de trois cents millions sterling (7,500,000,000 de francs.) Le dernier roi de Portugal, qui avait la passion des pierres précieuses, fit percer ce diamant, et il le portait suspendu à son cou les jours de cérémonie. On sait qu'aucun souverain ne possédait une collection de diamans comparable à celle de ce prince.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Il y a peu de jours, un monsieur et une dame se présentent chez un marchand de porcelaine de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Leur mise recherchée et leurs manières polies annonçaient l'opulence. Ils demandent à acheter un cabaret et autres pièces de ménage.

« A propos, dit le chaland au marchand, vous serait-il agréable de me donner des billets de banque pour de l'or? — Volontiers, répond l'honnête marchand, pour combien en voulez-vous? » L'inconnu s'adresse à la dame, sa complice : « Qu'en dis-tu, ma bonne amie? deux mille francs nous suffisent pour aller jusqu'à Lyon. — Eh bien! reprend le marchand, je vais vous les donner. » L'adroit filou met la main dans sa poche, et d'un air surpris déclare avoir oublié sa bourse, puis il dit à la dame : « Attendez-moi ici, je vais jusqu'à la maison, et je reviens de suite. » La belle dame prend un siège et engage la conversation avec le négociant jusqu'au retour de son prétendu mari, qui, au bout d'un demi quart-d'heure, vient annoncer que son domestique est sorti en emportant la clé de l'appartement, mais que dans deux heures il enverra chercher les billets de banque en échange de l'or. Puis il ajoute : « Pour que le drôle ne m'apporte pas de faux billets en place des vôtres, je vais les mettre sous cachet en votre présence. — A merveille, répond le marchand, les voilà, enveloppez-les vous-même. » Le monsieur les met en effet dans une feuille de papier, et au moment de la fermer, le négociant lui offre deux pains à cacheter. « Non, non, la cire vaut mieux, et j'en ai sur moi d'excellente. Apportez-moi seulement une chandelle allumée. » La chandelle est apportée, le cachet apposé et le papier remis au marchand. Celui-ci attend jusqu'au soir l'arrivée du domestique qui doit apporter l'or; enfin, las d'attendre, il rompt le cachet pour remettre en portefeuille les billets de banque. Ils avaient disparu et l'adroit voleur avait fait mine de cacheter les billets qu'il avait subitement fait passer dans sa poche.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 14 octobre.

Naisances : 4 garçon, 2 filles.

Mariages 3, savoir : entre François Dieudonné Joseph Ghilain, directeur de fabriques, rue de l'Université, et Françoise Marie Hélène Decorty, place St-Lambert. — Pierre François Michel Lesieur, marchand, derrière le Palais, veuf d'Adèle Eléonore Famin, et Catherine Pellegri, couturière, même rue. — Dieudonné Stevens, domestique, à Russon, et Jeanne Françoise Beaudinet, sur Avroy.

Décès : 4 homme, 4 femme, savoir : Pierre Masillon, âgé de 76 ans, jardinier fleuriste, quai d'Avroy, veuf de Dorothée Courroy. — Marie Charlotte Joseph Smets, âgée de 68 ans, couturière, faubourg Sainte-Marguerite, veuve de Jean Hubert Bohet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un REMPLACANT pour l'armée de réserve peut se présenter de 8 à 10 heures du matin, rue Pot d'Or, n° 687.

HOTEL DE LA POMMELETTA A LIEGE.

Deballage de librairie à des rabais de 30 à 80 pour cent.

Le sieur PRODHOMME, à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir des nouvelles marchandises de Paris, Bruxelles, etc. Son départ aura lieu du 18 au 19 courant.

On distribue un CATALOGUE avec un supplément qui vient d'arriver.

Au PETIT CHAUFONTAINE, à Coronmeuse, on a reçu des PLUMES pour lits et duvets 1^{re} qualité. 598

VENTE DE BOIS.

Le lundi 22 octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé en la salle d'école à Amay, à la vente publique aux enchères des coupes ordinaires de 1833, tant de taillis que d'arbres de haute futaie croissant dans les bois communaux d'Amay et d'Ampsin, nommés Bellegrange, sous Rusmont, Fais et Grand-Chêneux, divisés en portions.

On commencera le même jour à 9 heures du matin, par vendre au pied des arbres, 30 chênes propres à scier, croissant dans le bois Petit-Chêneux, dans des cloirières et le long des chemins et qui seront indiqués et divisés en portions, à la vente même. A crédit. 593

() VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le 23 octobre courant, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON, située à Liège, Outre-Meuse, rue Chaussée-des-Prés, n° 1308.

S'adresser pour connaître les conditions à M. Picard, négociant, rue de la régence ou audit notaire dépositaire des titres de propriété.

On CHERCHE une SERVANTE sachant faire la cuisine, au n° 569, rue Féronstrée. Au même n°, il y aura pour le 1^{er} janvier 1833, des grands GRENIERS à LOUER, dans l'an il y a une *tôraille* à faire le braz. 595

PROVINCE DE LIEGE.

Réparation aux murs de quai.

Le 13 du courant, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Liège, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la démolition d'une partie du mur du quai de la Meuse au pont Maghin à Liège, et pour la construction d'un pavé provisoire à l'emplacement de la partie du mur du quai à démolir.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement 1^{re} division et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires. Liège, le 8 octobre 1832.

Beau QUARTIER à LOUER rue Puits-en-Sock, n° 517, Outre-Meuse, on le passerait à une ou deux personnes tranquilles, à 6 francs par mois, avec pension si on le désire. 319

Mercredi dix sept octobre 1832, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M^e LIBENS, notaire, à ce commis, en son étude place Saint-Pierre, à Liège, à la VENTE définitive aux enchères publiques par licitation.

2^o D'une FERME, située dans la commune d'Embourg, canton de Fléron, consistant en un corps de ferme bâti à neuf, vergers, prés et terres arables, contenant neuf bonniers métriques quatre vingt deux perches, exploitées par Dellandre.

3^o De dix bonniers métriques quatre vingt quatre perches environ terre arable et prés, situés en lieu dit Bechuron, commune de Chénée, aboutissant à la rivière de Vesdre et sur le chemin de Chevremont, et ce y compris la terre nommée Les Hays avec la pâture qui la longe, contenant cinq bonniers cinquante perches quatre vingt treize aunes, le tout en un seul gazon, exploité par Dellandre et autres. La situation est très-agréable et propre à y bâtir une maison de campagne. Les biens ci-dessus seront exposés en détail et en masse. Il y a sûreté et grande facilité pour le payement.

S'adresser à M^e LIBENS, notaire, pour le cahier des charges et conditions. 600

On CHERCHE une FILLE d'ouvrage munie de bons certificats, n° 780, faubourg Hocheporte. 597

VENTE DE BELLES FORGES ET HAUT-FOURNEAU.

JEUDI 15 novembre prochain, M. C. J. COLLART, maître de forges à Fischbach, près de Luxembourg, fera VENDRE publiquement, par le ministère du notaire soussigné, les FORGES lui appartenant, dites WEILLERBACH, mairie de Bollendorf, cercle de Bittbourg, près la ville d'Echternach, et situées sur la rivière navigable dite la Sur, en Prusse.

Cette usine consiste en :

1^o Un beau château en bon état, avec cour derrière et devant, fontaine dans les cuisines, granges, écurie, hangards et distillerie;

2^o Un beau jardin avec pavillon et deux magasins à fruits;

3^o Encore deux autres jardins sur terrasses soutenues par de fortes murailles; dans le premier il y a trois jets d'eau, et un dans chacun des deux autres;

4^o Un beau jardin anglais entouré de murs et attenant aux trois autres ci-dessus;

5^o Un haut-fourneau avec tous les attirails nécessaires, auquel est joint 5 concessions de minerai de première qualité de fer fort, et maintenant en pleine activité;

6^o Une fonderie en bon état, avec ses outils nécessaires;

7^o Trois forges; chacune a un feu d'affinerie et un système de marteau, puis une plâtrerie: le tout en bon état et en activité;

8^o Une scierie, un beaucard avec les haltes et hangards nécessaires pour la conservation des charbons pour le haut-fourneau et les forges: le tout en bon état.

9^o Une belle neuve maison pour le directeur, avec écurie, cour, et grand jardin planté d'arbres des meilleurs fruits et avec goût.

10^o Une maison neuve pour commis, vis-à-vis du château, avec caves et menuiserie, et

11^o Environ 150 journaux de terres sur le ban de Bollendorf et du village voisin, dit Erusen. Une grande partie de ces terres et prés tiennent aux forges, entourés de murs et peupliers. Les bois forment environ 40 journaux.

Outre que cette usine est entourée de quantité considérable de bois et de bons minerais pour l'alimenter, elle a l'avantage de pouvoir expédier ses produits par eau sur le fleuve dit la Sur, qui va se jeter dans la Moselle à 6 lieues de là, conduisant à Trèves, Coblenz, Cologne, etc. (Trèves n'en est éloigné que de 4 lieues par terre), ce qui en rend les frais de transport très-minimes. Depuis quelques années que M. Collart l'a achetée, il l'a beaucoup améliorée par plusieurs constructions utiles.

La Vente aura lieu le susdit jour à la forge même à dix heures du matin, de même que celle d'un moulin lui appartenant aussi, et situé à une demi lieue de là, dans la commune de Ferschweiler, avec trois journaux de prés et deux pièces de terre d'environ 15 journaux.

Pour les conditions, on est prié de s'adresser à M. COLLART, aux forges de Fischbach, près de Luxembourg, ou au notaire soussigné.

Trèves, le 29 septembre 1832. Signé: SIMON. 592

EXTRAIT DE COMMANDEMENT.

Par exploit de l'huissier HOUDRET en date du vingt-six septembre mil huit cent trente deux, visé le même jour, et en vertu d'un acte de prêt et d'obligation passé devant PAQUE, notaire et témoins, le treize avril mil huit cent trente, dont la grosse est en forme exécutoire et rendue telle au nom du roi, par ordonnance de M. le président du tribunal civil de 1^{re} instance de Liège, en date du 27 juillet dernier; il a été fait à la requête de Charles Auguste Erasme Bassompierre et de dame Marie Claire Thérèse Prion, son épouse, impri-meurs, domiciliés rue Puits-en-Sock, à Liège, commandement de par le roi, la loi et la justice, à François Gilkinet, ci-devant domestique, domicilié à Haccourt, canton de Glons, province de Liège, et dont les profession, domicile et résidence actuels sont inconnus, de payer aux requérans :

1^o La somme de vingt-cinq florins vingt cents pour deux ans d'intérêt échus le 13 avril dernier de la somme de 23 florins reprise audit acte,

2^o Celle de trois florins quarante-cents pour frais d'inscription hypothécaire. Il a été déclaré audit François Gilkinet que, faite par lui de satisfaire audit commandement, il sera, après le délai de 30 jours, procédé à la saisie de ces immeubles: les requérans ont fait à cet effet élection de domicile chez M. Jean Denis Goyens, avoué, demeurant rue Basse-Sauvinière, à Liège, y patenté pour 1832, art. 545, lequel occupe sur les présentes.

Copie entière dudit acte, de ladite ordonnance et dudit commandement a été affichée à la principale porte de l'auditoire du tribunal civil de première instance sciant à Liège. Une deuxième et pareille copie a été remise à M. le procureur du roi, près ledit tribunal, en la présence de M. Le-cocq, substitut, qui a visé l'original. Une troisième et pareille copie a été remise à M. Dejaer Bourdon, échevin de la ville et commune de Liège, lequel a aussi visé l'original.

Pour extrait conforme: GOYENS, avoué.

COMMERCE.

Fonds anglais du 9 octobre. — Consol. 84 1/4 0/0. — Fonds belges 00 0/0. — Hollandais, 00 0/0.

Bourse de Paris, du 9 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 85 c. — Actions de la banque, 1667 fr. 50 c. — Certif. Falcouet 81 fr. 20 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 84 0/0. — Emprunt Belge 77 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 10 oct. — Dette active, 41 7/8 0/0 00; idem différée 00 00. — Bill. de change 00 0/0 00. — Syndiat d'amor. 71 0/0 0/0 0. idem 3 1/2 0/0, 56 0/0 0/0 00. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co. 97 à 98 0/0 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. idem C. Ham., 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0 0/0. — Ren. franç. 0 1/2, 00 0/0 0/0 0. — Métall. 84 3/4 0/0. — Naples Falc. 75 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 34 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 00. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 11 octobre.

Changes.	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	114 0/0 av.	A	
Londres.	12 27 1/2	P	12 22 1/2 P
Paris.	47 5/16	A	47 1/16 A
Francfort.	36	A	35 7/8
Hambourg.	35 9/16		35 7/16
			Escompte 4 0/0

Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 3/4 P.
	Empr. de 12 mill.	99 3/4 0.
	Empr. de 24 mill.,	74 3/4 à 5/8 P.
	Dette active,	97 A.
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
		84 1/2 et 87 1/2 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 11 octobre.

La galja prussienne Mathilda, cap. Bockenhagen, ven. de Londres chargée de diverses marchandises. 1 brk anglais et un trois-mâts américains en vue. 16 navires en quarantaine à Flessingue.

Bourse de Bruxelles, du 10 oct. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 5/8 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 5/8 0. — Emprunt de 24 millions, 75 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 11 octobre.

Froment vieux la rasière P.-B., 10 fl. 56 1/2 c. Id. nouveau, id. 8 fl. 85 c. Seigle, nouveau, id. 6 fl. 57 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pct d'or, n° 622, à Liège.